

- Restaurer leur bon fonctionnement et la dynamique hydrologique.
- Les préserver par la maîtrise foncière.







À qui s'adresse cet appel à projets?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cette initiative s'adresse aux :

- collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPCI, EPAGE);
- associations (CEN, gestionnaires d'espaces naturels, chasse, pêche...);
- établissements publics de l'Etat (Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, parcs nationaux...);
- chambres consulaires;
- fondations privées ;
- industriels.

Agir pour préserver et restaurer les zones humides clés pour l'état des masses d'eau et l'adaptation au changement climatique

L'élévation des températures due au changement climatique induit une modification des cycles hydrologiques: assecs plus importants des cours d'eau, baisse de la recharge des nappes souterraines, augmentation possible du nombre et de l'importance des crues.

Les zones humides portent un double enjeu, pour leur intérêt intrinsèque du point de vue de la préservation de la spécificité et de la diversité de ces écosystèmes, et, pour leurs rôles vis-à-vis du bon fonctionnement et de la résilience des autres milieux que sont:

- la production de biodiversité (diversité des espèces et des milieux) et le stockage du carbone;
- la rétention des eaux en réponse au risque d'intensification des crues (stockage, laminage, écrêtement);
- et, en maintenant le temps de séjour, l'alimentation des cours d'eau connexes et le soutien à l'infiltration vers les nappes souterraines en réponse à la diminution de la recharge des eaux souterraines par les précipitations.

L'agence de l'eau souhaite dynamiser la réalisation d'actions concrètes en faveur des zones humides les plus contributives à ces enjeux de restauration de l'état des masses d'eau et d'adaptation au changement climatique. Ces zones humides majeures sont dites « clés ».

Quels projets sont soutenus?

Tout projet visant:

> La restauration du bon fonctionnement global et de la dynamique hydrologique de zones humides clés dégradées telle que :

- la suppression de remblais ;
- la reconnexion à un cours d'eau ;
- l'enlèvement ou comblement de drains ;
- la restauration des émissaires d'entrée et sortie ;
- la maîtrise foncière associée à ces travaux.

> La maîtrise foncière de zones humides clés dont le bon fonctionnement est préservé telle que :

- l'élaboration de conventions de gestion (obligations réelles environnementales...);
- l'acquisition de parcelles ;
- l'animation technique et investissements non productifs pour l'évolution des usages.

Les zones humides éligibles doivent être identifiées dans un plan de gestion stratégique.

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 70 % du montant des dépenses éligibles pour la restauration de zones humides dégradées et à 50 % pour la maîtrise foncière de zones humides préservées.

L'agence consacre une enveloppe financière globale de 2 millions d'euros pour cet appel à projets. L'aide maximale pour un projet est de 500 000 €.

Comment candidater?

Le dossier de candidature et le règlement sont téléchargeables sur www.eaurmc.fr/zoneshumidescles Adressez-le ensuite à la délégation régionale dont vous dépendez.



6 appels à projets

Les conclusions des Assises de l'eau mettent en évidence la nécessité de promouvoir les économies d'eau dans tous les domaines, de désimperméabiliser les sols et de recourir aux solutions fondées sur la nature. En réponse, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets, dont celui-ci, pour accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique d'ici à 2024.

Plus d'informations sur www.eaurmc.fr/eau-climat

CALENDRIER

Du 1er janvier au 30 juin 2020: dépôt des dossiers de demandes d'aide

2020: sélection des dossiers



> DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée 25000 Besançon Tél.: 04 26 22 31 00 Départements: 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk 69363 Lyon cedex 07 Tél.: 04 72 76 19 00 Départements: 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière CS90464 - 13207 Marseille cedex 01 Tél.: 04 26 22 30 00 Départements: 2A, 2B, 04, 05, 06, 13,

83,84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial 219, rue le Titien CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2 Tél.: 04 26 22 32 00 Départements: 09, 11, 30, 34, 48, 66

- 3

> SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07 Tél.: 04 72 71 26 00

